



COMPTE RENDU DU BUREAU DU 03 OCTOBRE 2025 A ALBI POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 octobre à 12h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 04 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Christian PUECH, Myriam VIGROUX, J-Claude CLERGUE,

Membres excusés : 6

Didier SOMEN, J-Marc BALARAN, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Sylvie GRAVIER, Marie-Claude ROLLAND,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : 6

Julia BOSCARDIN, Antoine BOUTONNE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, François HAMARD, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Ci-joint :

- Document de présentation Bureau

1	Présentation QPilote par François.....	2
2	PAT	2
2.1	Acquisition de données foncières SAFER.....	2
2.2	Réponse AAP SNANC 2025.....	3
2.3	Renouvellement du poste de chargé de mission transition agricole et alimentaire	4
3	Coup de Pousse 2025	5
4	Conférence Serge ZAKA	6
5	Pierre sèche	6
6	Mutuelle santé	7
7	Budget 2026.....	8
8	Programmation 2024-2025.....	8
9	Rencontre avec les nouveaux élus	8
10	LEADER	9
11	Conseil de Développement :	9

En Introduction de ce bureau, Julia Boscardin, qui remplacera Stéphanie Cantaloube au poste de chargée Administration et financier au Pôle Territorial, se présente.

Le Secrétaire de séance est nommé : Monsieur Bernard Bouvier

Dominique DECLERCQ PUYPE demande à rajouter à l'ordre du jour un point d'actualité sur le Conseil de développement

1 Présentation QPilote par François

Cf. présentation jointe au compte rendu.

Une présentation en ligne du contenu des fiches projet et des possibilités d'analyses dans l'outil est réalisée.

Cet outil fait l'objet d'un déploiement au sein de plusieurs PETR/Pays. Nos voisins : Pays du Lauragais, Pays Haute Terre d'Oc le déploient également sur leur territoire.

François précise qu'il est possible de mettre des alertes sur les caducités des financements. JC Clergue et B Bouvier se questionnent sur le rôle du PETR sur ces caducités en évoquant que c'est aux communes de les gérer. L'ouverture de ces données financières est questionnée et remise en question car il n'y a pas forcément le souhait de certaines communes d que les informations communales puissent être diffusées à d'autres communes, voire même à leur propre EPCI.

JL Espitalier explique que les communes ont tout à gagner à la diffusion de l'information à l'heure où les financements sont devenus très complexes. Le support à l'ingénierie est essentiel. D Declercq Puype considère qu'il doit y avoir de la transparence car c'est de l'argent public.

Il est proposé, avant d'ouvrir les accès à la plateforme Qpilote, de questionner sur les limites et sur les besoins ou attentes des élus.

2 PAT

2.1 Acquisition de données foncières SAFER

Julien rappelle le projet d'un dossier Leader qui permettrait aux communautés de communes de disposer d'un financement pour l'acquisition de données SAFER dont « Vigifoncier » et « Biens vacants sans maître »

S. Cals fait remonter qu'aucune délibération n'a été prise pour le moment sur Centre Tarn. Idem pour la 4C. JC Clergue et C. Puech proposent de contacter directement le Directeur ou Fatiha pur avoir les éléments concernant la 3CS

G. Gavalda et M Vigroux interpellent Julien pour savoir si des communes peuvent bénéficier de cette démarche sans que l'interco soit impliquée et quel était le délai de réponse attendu ? Il est tout à fait possible de convenir avec la SAFER de mettre à disposition certaines données à

S Cals rappelle que cette donnée BVSM est disponible auprès de l'association des communes forestières, gratuitement ! JL Espitalier confirme, avec le bémol qu'avec la SAFER, on peut engager et être accompagné dans la procédure d'incorporation au domaine communal.



PAT – Données foncières SAFER

Proposition d'un dossier LEADER

	VIGIFONCIER				BIENS VACANTS SANS MAÎTRE				TOTAL GLOBAL	
	EPCI	2026	2027	TOTAL	2026		2027			
					Nb	Coûts	Nb	Coûts		
Démarche isolée des EPCI	3CS	7 660 €	4 960 €	12 620 €	4	6 800 €	4	6 800 €	13 600 €	26 220 €
	CCMAV	3 500 €	2 120 €	5 620 €	2	4 000 €	2	4 000 €	8 000 €	13 620 €
	VAL R1	3 580 €	1 960 €	5 540 €	2	4 000 €	2	4 000 €	8 000 €	13 540 €
	3CT	4 045 €	2 440 €	6 485 €	2	4 000 €	2	4 000 €	8 000 €	14 485 €
	4C	4 560 €	2 920 €	7 480 €	2	4 000 €	2	4 000 €	8 000 €	15 480 €
	TOTAL HT	23 345 €	14 400 €	37 745 €	12	22 800 €	12	22 800 €	45 600 €	83 345 €
Démarche collective	PETR HT	12 115 €	8 725 €	20 840 €	12	18 000 €	12	18 000 €	36 000 €	56 840 €
	PETR TTC	14 538 €	10 470 €	25 008 €		21 600 €		21 600 €	43 200 €	68 208 €
Reste à charge des EPCI	LEADER	9 304 €	6 701 €	16 005 €	13 824 €		13 824 €		27 648 €	43 653 €
	3CS	1 717 €	1 298 €	3 010 €	2 592 €		2 592 €		4 638 €	7 648 €
	CCMAV	785 €	555 €	1 340 €	1 296 €		1 296 €		2 728 €	4 069 €
	VAL R1	803 €	513 €	1 321 €	1 296 €		1 296 €		2 728 €	4 050 €
	3CT	907 €	639 €	1 547 €	1 296 €		1 296 €		2 728 €	4 275 €
	4C	1 022 €	764 €	1 784 €	1 296 €		1 296 €		2 728 €	4 513 €

Reste à charge = cotisation annuelle exceptionnelle pour participation à l'action stratégique foncière

- Animation générale du PAT avec un soutien financier pour le poste de chargé de mission transition agricole et alimentaire ;
- Appui de la chambre d'agriculture à la création d'outil de communication et d'événementiels autour des enjeux de la transmission et reprise d'exploitations agricoles ;

Page 3



PAT

Nouveau financement DRAAF → 21 000 €

N° Fiche	Intitulé fiche action	Porteur du projet	Dépenses 2026	Subvention	Taux	Dépenses 2027	Subvention	Taux	Dépenses 2028	Subvention	Taux	Total dépenses	Total subvention demandée	Taux final
1.1	Animation et coordination du PAT - phase 1	PETR	19 053 €	6 000 €	31%	- €	- €	0%	- €	- €	0%	19 053 €	6 000 €	31%
1.2	Animation et coordination du PAT - phase 2	PETR	- €	- €	0%	12 702 €	6 973 €	55%	- €	- €	0%	12 702 €	6 973 €	55%
2	appui au déploiement d'un programme de communication autour de l'installation et de la transmission agricole	Chambre d'agriculture	3 327 €	2 329 €	70%	3 817 €	2 672 €	70%	4 322 €	3 026 €	70%	11 467 €	8 027 €	70%
TOTAL			22 380 €	8 329 €	37%	16 519 €	9 645 €	58%	4 322 €	3 026 €	70%	43 222 €	21 000 €	49%

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité le projet SNANC 2025 et mandate le président pour réaliser toutes les démarches nécessaires à sa conclusion et à sa mise en œuvre.

2.3 Renouvellement du poste de chargé de mission transition agricole et alimentaire

Après le départ d'Osanne, Julien propose plusieurs pistes pour le financement du poste et son renouvellement (cf. présentation ci jointe).

Il st proposé d'articuler 3 dispositifs :

- L'aide DRAAF SNANC 2025
- L'aide « Coopération Territorial » - en attente de réponse
- Une aide du SMBV Tarn Aval pour un appui dans l'animation territorial du dispositif « Objectif Sol »

2025	Poste PAT	2026	2027	2028
1 ETP / 12 mois	Temps de travail	1 ETP / 11 mois	1 ETP / 12 mois	1 ETP / 12 mois
42 400 €	Dépenses de fonctionnement	38 867 €	42 400 €	42 400 €
	Recettes de fonctionnement			
3 225 €	DRAAF	6 000 €	6 973 €	1 500 €
- €	Coopération territoriale (FEADER)	20 284 €	30 426 €	10 142 €
- €	Objectif SOL	3 066 €	1 673 €	1 673 €

Il est précisé que l'essentiel du financement de ce poste serait « coopération territoriale ». Il est précisé également que les services de la région nous ont informés que le montant total des demandes est inférieur à l'enveloppe disponible.

Par conséquent, il est proposé de lancer le recrutement en prévoyant que les entretiens ne se fassent qu'après la réponse à notre candidature et s'assurer ainsi du financement. Le calendrier proposé est le suivant :



Par ailleurs, la question de la durée du contrat est soulevée. Après plusieurs échanges, il est proposé de partir sur un contrat d'un an renouvelable.

3 Coup de Pousse 2025

Antoine présente les différents lauréats proposés par le comité de jury (cf. présentation jointe). S Cals témoigne de l'intérêt d'avoir eu la possibilité d'une rencontre avec les porteurs de projets pour mieux comprendre leur action et d'avoir des éclaircissements. M Vigroux confirme ce point.

JL Espitalier attire l'attention sur le projet Miss Terre, et demande à ce que le Syndicat Mixte Cérrou Vère en ait connaissance afin d'étudier si des aides complémentaires de l'agence de l'eau ne pourraient pas être mobilisées.

S Cals évoque le bilan financier de cette nouvelle édition avec des économies par rapport au prévisionnel, ce à quoi D Declercq Puype répond « ne pas être fan des économies sur le Fonds Coup de Pousse, comme tous les ans ». Elle manifeste également son étonnement sur l'action de la Ronce Vivrière qui n'est pas connue localement et de les inviter à communiquer auprès des habitants.

Les propositions du comité de sélection sont les suivantes :



Proposition de Lauréats *Coup de pousse*

Proposition des lauréats et subventions envisagées

Proposition de lauréats du Fonds "Coup de Pousse" - 5ème édition (2025)						
Nom du Porteur de projet	Nom du projet	Thématiques concernées	Budget éligible retenu	Subvention demandée	Subvention proposée	%
Endemic'Amis	Outils nature : sur les traces de la faune sauvage !	Biodiversité, patrimoine naturel et ressource en eau	889.44 €	711 €	700 €	78
La Ronce Vivrière	Achat et installation d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des jardins vivriers partagés	Alimentation durable, Économies d'énergie et initiatives énergie renouvelable, Réduction des déchets	2 044 €	2 000 €	1 000 €	49
L'Eté de Vaour	Douches solaires mobiles et mutualisables pour le festival et le territoire	Économies d'énergie et initiatives énergie renouvelable, Biodiversité, patrimoine naturel et ressource en eau	3 940 €	2 000 €	1 500 €	38
Miss Terre	Création d'un espace paysager propice à la biodiversité	Biodiversité, patrimoine naturel et ressource en eau	5 050 €	2 000 €	2 000 €	39
Total subventions 2025					5 200 €	
+ Prix pour les lauréats (gîte chauve-souris) : 216 €					5 416 €	

Après délibération, le Bureau vote à l'unanimité les aides proposées par le comité de sélection

4 Conférence Serge ZAKA



Antoine rappelle l'organisation d'une nouvelle conférence grand public avec la présence de Serge Zaka, en partenariat avec le SMBV Tarn Aval. Un temps d'échange plus confidentiel sera également organisé avec quelques élus de chaque intercommunalité, en amont de la conférence.

S Cals propose que des affiches soient envoyées aux mairies. B Bouvier propose également une communication via Panneau Pocket

5 Pierre sèche

Antoine fait un rapide état de mise en œuvre de l'action Pierre Sèche.

Il est rappelé qu'un temps de présentation des enjeux sera organisé le 26/11 à Vindrac à 14h00, en présence de représentants du PNR Pyrénées catalanes.

D'autre part, Julien informe que plusieurs territoires d'Occitanie ont manifesté un intérêt autour de cet enjeu de filière et souhaiteraient créer une coopération Leader. Une rencontre est prévue prochainement pour confirmer les envies d'agir et s'entendre sur des objectifs communs. JL Espitalier propose de poursuivre ses réflexions de coopérations.

D Declercq Puype questionne sur l'hébergement pour les stagiaires du stage de Vindrac. Il ne faut pas que ce soit un obstacle ou que cela coûte trop cher. Elle propose de la contacter si des stagiaires rencontrent des problèmes d'hébergement.

6 Mutuelle santé

Il est rappelé que le 01/01/2026, les collectivités ont l'obligation de proposer une participation à la prise en charge des frais de mutuelle santé pour leurs agents. En amont d'une décision de la collectivité, il est nécessaire de consulter le CST dont la prochaine date est fixée à fin novembre (envoi des propositions avant le 27/10).

Julien informe qu'une analyse des situations des agents du Pôle Territorial met en évidence :

- 2 agents rattachés à leur conjoint, qui ne souhaitent pas souscrire un contrat individuel ;
- 4 agents avec un contrat individuel dont les montants de cotisation sont inférieurs à ceux proposés par le CDG81 dans le cadre de sa démarche de convention collective.

➔ Il est proposé que le soutien financier porte sur des contrats labellisés (à vérifier pour les contrats existants)

Concernant la participation financière, il est présenté plusieurs scenarios

	CHARGES POUR LE PÔLE					
	Pas d'augmentation de charges		Augmentation charges maîtrisées		Augmentation à définir	
	Santé	Prév.	Santé	Prév.	Santé	Prév.
	15 €	65 €	15 €	80 €	?	80 €
2026	80 € max / mois 6 209 € / 7 agents / an		95 € max / mois 7 469 € / 7 agents / an		> 95 € À définir	
+	Pas de charges supplémentaires		Meilleure couverture des agents		Meilleure couverture des agents	
-	Perte pour les agents rattachés aux conjoints		Charge supplémentaire → 1260 € / an		Charges supplémentaires → à définir	

S Cals rappelle qu'un projet de loi est actuellement au Sénat. Elle prévoit que les cotisations mutuelle et prévoyance deviennent obligatoire ainsi que la prise en charge des collectivités à hauteur de 50% de la cotisation. Si cette loi passe, cela sous-entend une baisse de la prise en charge actuelle du Pôle car avec le forfait de 80 € pour la prévoyance, nous sommes au-delà des 50%.

G Gavalda estime que la participation à la prévoyance accordée aux agents du Pôle est très élevée (80 €) et que c'est source de débat au sein des collectivités. Il a bien conscience que c'est un acquis historique du passage de l'association au syndicat mixte mais qui fait débat. Il est favorable au scénario 1 (reventiler l'aide de 80€ sur la mutuelle santé et la prévoyance).

S Cals rappelle que de toute façon une baisse est à prévoir quand la participation sera ramenée 50 %. Il est également favorable au scénario 1

L'option 1 est validée par l'ensemble des élus. Il est donc proposé de demander un avis au CST sur ce principe → Baisse de la participation maximale à la Prévoyance de 80 à 65 €.

7 Budget 2026

Julien présente les nouvelles simulations financières pour le budget 2026 (cf. présentation ci jointe), qui font apparaître un exercice 2025 excédentaire (si on ne tient pas compte des difficultés à rattacher certaines aides Leader – cf. ci-dessous) et un projet 2026 déficitaire.

Une alerte est faite sur les aides Leader. En effet, seul un seul dossier du nouveau programme a fait l'objet d'une convention (animation du programme 2023 – 2024). Tous les autres dossiers sont toujours en cours d'instruction et il faut s'attendre à ce que les conventions ne soient acquises qu'en 2026. Par conséquent, il n'est pas possible de rattacher ces recettes sur les exercices concernées par les dépenses, ce qui va créer de véritables décalages avec une année 2025 qui risque de ressortir avec un déficit très important et une année 2026, par conséquent très excédentaire.

JL Espitalier propose une baisse des indemnités des élus de 10% (soit une économie de 2600 €) pour compenser les frais de réception (repas de travail et buffet), critiqués par certains élus.

L'ensemble des élus présents valident cette proposition qui sera proposé au prochain DOB.

Le prochain conseil syndical prévu initialement le 01/12 et déplacé au 03/12 afin de ne pas être en concurrence avec une soirée de républicaine organisée par l'ADM.

8 Programmation 2024-2025

Emmanuelle présente les différentes maquettes de nos contractualisations (CTO, CRTE) ainsi que les échanges issus du COTECH.

Il est notamment proposé de faire remonter le problème d'accès aux données de l'Etat lors d'une prochaine instance CRTE.

JL Espitalier explique qu'en France on perd 1 à 3 points du PIB dû à la retenue des informations.

Il s'interroge sur la demande de la DDT d'alimenter le CRTE d'indicateurs territoriaux comme Les données conversion au bio. Ces données sont disponibles à la DDT ?!!??

9 Rencontre avec les nouveaux élus

Julien et Emmanuelle informent d'une réflexion en cours au niveau de l'équipe pour présenter le Pôle Territorial aux nouvelles équipes municipales avec des rencontres individuelles. JC Clergue propose de mettre en place des rencontres à l'échelle cantonale plutôt que par commune. B Bouvier propose quant à lui des rencontres à l'échelle des EPCI.

Julien précise que l'échelle communale a plusieurs avantages :

- Elle permet de pouvoir répondre plus précisément aux questions que se posent les élus sur le Pôle (en collectif, certains élus n'auront pas le courage de poser leur question)
- De recenser les projets à venir pour le prochain mandat et de planifier des éventuels accompagnements ;
- De rencontrer également les secrétaires de mairie qui peuvent trouver un intérêt à bien comprendre les missions du Pôle

10 LEADER

Julien présente le dossier d'animation Leader pour l'année 2025. Il sera présenté au prochain comité de programmation.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le contenu de l'opération « Animation du programme LEADER 2025 » pour un montant prévisionnel de 92 734.68 €. Il approuve le plan de financement suivant :

- Autofinancement : 18 546.94 €
- FEADER (Leader) : 74 187.74 €

11 Conseil de Développement :

D Declercq Puype explique la démarche engagée par le conseil de développement. Une récente rencontre en visio avec l'UNADEL a été évoquée

Elle confirme le souhait de renouveler l'instance et témoigne d'un questionnement sur la pertinence de l'échelle. Faut-il un CoDev à l'échelle du PETR ? à l'échelle des EPCI ?

Elle rappelle que L'état revient sur l'obligation depuis juillet d'avoir un codev dans nos collectivités rurales

JC Clergue questionne sur l'utilité du Conseil de Développement ?

D Declercq Puype précise que le Codev est à l'origine de Coup de Pousse, il participe activement aux comités de programmation LEADER, il forme des citoyens engagés qui investissent ensuite les conseils municipaux (et de facto se désinvestissent du Codev).